

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 10/07/2024

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 10 juillet 2024 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

## PRÉSENTS

Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC  
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC  
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais  
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC  
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE  
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN  
M. POIGNONEC Michel, Maire de VILLENAVE D'ORNON  
M. RECORS Roger, Maire – adjoint de CESTAS  
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE  
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

## REPRÉSENTÉS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme LE YONDRE*)  
M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH (*procuration à M. MANO*)  
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC (*procuration à Mme BOURSEAU*)  
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE (*procuration à M. DURANT*)  
M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à M. RECORS*)  
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC (*procuration à M. MAU*)  
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à Mme VIANDON*)  
M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS (*procuration à M. SIRDEY*)  
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)

## EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale  
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale  
M. CHARIER Alain, Conseiller départemental  
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON  
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE  
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON  
Mme LEMAIRE Anne-Marie, membre du CA du CCAS de VILLENAVE D'ORNON  
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC  
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE  
Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale  
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS  
M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES  
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional  
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE  
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE  
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE

**PAYEUR** : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 02 juillet 2024 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 26 juin 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 10/07/2024

Délibération n° DE-0041-2024

**Objet : Convention de collaboration avec le CNFPT pour l'organisation de la formation de secrétaire général de mairie**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que le Centre de Gestion organise depuis 2014, en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et France Travail, une formation de secrétaire de mairie visant à former des demandeurs d'emploi sur ce métier.

Les personnes formées ont vocation à intégrer le vivier du service de remplacement et renfort du Centre de Gestion et se voir ainsi confier des missions au sein de collectivités du département de la Gironde. Au-delà, cette formation offre, à terme, de réelles perspectives d'emploi pérenne sur ce métier en tension, dont la dénomination est désormais modifiée en secrétaire général de mairie.

Deux sessions de cette formation, qui fait par ailleurs l'objet d'un financement de la Région Nouvelle-Aquitaine, sont programmées sur l'année 2024. Chaque session concerne quinze demandeurs d'emploi.

Le CNFPT a transmis au Centre de Gestion, le 22 mars 2024, un projet de convention de collaboration publique (en annexe à la présente délibération) visant à matérialiser les modalités organisationnelles de ces deux sessions, notamment en ce qui concerne la répartition des actions à mener entre les deux établissements.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser le Président à signer cette convention.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré **à l'unanimité**.

#### **AUTORISE**

- le Président à signer avec le CNFPT la convention relative à l'organisation de la formation de secrétaire général de mairie pour les deux sessions de l'année 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 10/07/2024

Le Président du Centre de Gestion,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le  
représentant de l'Etat et de sa publication.

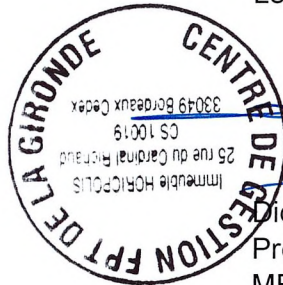
Fait à Bordeaux, le 10 juillet 2024

La secrétaire de séance,



Nathalie LE YONDRE  
Maire de AUDENGE

Le Président,



Didier MAU  
Président de la Communauté de Communes  
MEDOC ESTUAIRE

RECEPTIONNEE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT, le :

PUBLIEE LE :